

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY  
COUNCIL

CONSEIL  
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

FIRST YEAR

SECOND SERIES

PREMIERE ANNEE

SECONDE SERIE

FIFTY-THIRD MEETING

*Held at 610 Fifth Avenue, New York,  
on Friday, 16 August 1946, at 3 p.m.*

*President:* Mr. E. N. VAN KLEFFENS (Netherlands)

15. Official communiqué

*The following communiqué was issued by the Security Council after the meeting:*

"The Security Council met today in closed meeting for a preliminary consideration of the draft report to be submitted by the Security Council to the General Assembly before its next meeting. The report will be made public as soon as finally approved, and submitted to the States Members of the United Nations."

FIFTY-FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Wednesday, 28 August 1946, at 10.30 a.m.*

*President:* Mr. O. LANGE (Poland)

*Present:* The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Soviet Union, United Kingdom, United States of America.

16. Provisional agenda

1. Adoption of the agenda.
2. Report of the Security Council's Committee on the Admission of New Members (document S/133).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> See Supplement No. 4, Annex 7, of the Security Council Official Records, First Year, Second Series.

CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

*Tenue 610 Fifth Avenue, New-York,  
le vendredi 16 août 1946, à 15 heures.*

*Président:* M. E. N. VAN KLEFFENS (Pays-Bas)

15. Communiqué officiel

*Au cours de sa réunion, le Conseil a approuvé le communiqué suivant:*

"Le Conseil de sécurité a tenu aujourd'hui une séance à huis clos, afin de procéder à un examen préliminaire du projet de rapport qui doit être remis par le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale avant sa prochaine séance. Le rapport sera rendu public dès qu'il sera définitivement approuvé, et qu'il aura été soumis aux Etats Membres des Nations Unies."

CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le mercredi 28 août 1946, à 10 h. 30.*

*PRÉSIDENT:* M. O. LANGE (Pologne)

*Présents:* les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union soviétique, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

16. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Comité d'admission des nouveaux Membres (document S/133).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir le Supplément No. 4, Annexe 7, des Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, première année, deuxième série.

3. Telegram from the Minister of Foreign Affairs of the Ukrainian Soviet Socialist Republic to the Secretary-General, dated 24 August, 1946 (document S/137).<sup>2</sup>

### 17. Opening Remarks by the President

The PRESIDENT: I should like to open this meeting by expressing the deep appreciation which the people and the Government of Poland feel for the great honour which is bestowed on their country. Two years ago, all Poland was still under German occupation. Two years ago, the Polish people still suffered from the most cruel and barbaric oppression known in history. Two years ago, all Polish political life was confined to the conspiracy of the underground, all open expressions of such life being suppressed by the Gestapo and the SS.

With these memories in mind, the people of Poland today have great pride in the fact that the representative of a free Poland has the honour of presiding over the Security Council of the United Nations.

Poland was liberated by the joint efforts of all the United Nations. The Polish nation, therefore, attaches a special importance to the Organization as an instrument to preserve the peace and security of the world. No nation has suffered as greatly as we have from the war and from the fascist tyranny of German occupation. No people, therefore, is as interested as we are in the establishment of a just and effective international order which will save the human race from the ravages and destructions of new wars. I daresay that in this matter, our national interest is identical with the interest of all other peace-loving nations, identical with the interest of every man and woman and child of whatever nation or race.

This Council, over which I have the honour to preside this month, is charged with the great responsibility of preserving the peace of the world. I know that all of us have discharged our duties with the full consciousness of this responsibility. Some of us are elected members of this Council for a term. Others are permanent members to whom special rights and privileges are given. We of the Polish nation recognize fully the need for the special rights and privileges of permanent members. They are necessary to make the work of our Organization thoroughly effective. With these rights and privileges, however, there goes a special responsibility, and I think I express the sentiments of all nations which are not among the big Powers when I say that we look forward to harmonious co-operation of the permanent members of the Council. Such co-operation is essential to the maintenance of peace.

Today's session is the first held by the Security Council in its new temporary seat. I hope that

<sup>2</sup> See Supplement No. 5, Annex 8, of the Security Council Official Records, First Year, Second Series.

3. Télégramme du Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Secrétaire général, en date du 24 août 1946 (document S/137).<sup>2</sup>

### 17. Allocution du Président

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord dire combien le peuple et le Gouvernement de la Pologne apprécient l'honneur qui est fait aujourd'hui à leur représentant. Il y a deux ans, tout le territoire de la Pologne était occupé par les armées ennemies; le peuple polonais subissait l'oppression la plus cruelle et la plus barbare que l'histoire eût jamais connue; il n'y avait d'activité politique en Pologne que celle de la résistance, et la Gestapo et les équipes de SS supprimaient toute expression politique ouverte.

Les Polonais, qui se rappellent ces souvenirs, sont très fiers aujourd'hui de voir un représentant de la Pologne libre appelé à l'honneur de présider le Conseil de sécurité des Nations Unies.

La Pologne a été libérée par les efforts conjugués de toutes les Nations Unies. C'est pourquoi elle attache une très grande importance à l'Organisation en tant qu'instrument destiné à maintenir dans le monde la paix et la sécurité. Nulle nation n'a souffert autant de la guerre, de l'oppression et de la tyrannie fasciste allemande. C'est dire qu'aucune nation au monde n'est autant intéressée à voir établir un ordre international à la fois juste et efficace, qui protège la race humaine tout entière contre les ravages qu'entraînerait inévitablement une nouvelle guerre. L'intérêt du peuple polonais est identique à celui de toutes les autres nations éprises de paix, et conforme également à l'intérêt de tous les hommes, femmes et enfants, à quelque pays et à quelque race qu'ils appartiennent.

Le Conseil de sécurité, que j'ai l'honneur de présider pour ce mois-ci, a la lourde responsabilité de maintenir la paix internationale. Je sais que tous les membres de ce Conseil se sont acquittés de leur devoir, en ayant pleinement conscience de cette responsabilité. Certains des membres ne font partie du Conseil que pour une période limitée. D'autres disposent d'un siège permanent et ont, de ce fait, des droits et privilèges spéciaux. La Pologne reconnaît parfaitement que ces droits et privilèges sont justifiés; ils sont nécessaires pour que l'Organisation puisse accomplir son œuvre de façon absolument efficace. Mais ces droits et privilèges entraînent des responsabilités qui en sont inséparables. Je crois exprimer l'opinion de toutes les nations qui ne sont pas parmi les grandes Puissances en disant que nous espérons que les membres permanents du Conseil de sécurité travailleront en étroite coopération. Cette coopération est indispensable au maintien de la paix.

La séance d'aujourd'hui est la première que nous tenons à notre nouveau siège temporaire.

<sup>2</sup> Voir le Supplément No. 5, Annexe 8, des Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, première année, deuxième série.

in our new home we shall hold many meetings which will be animated by a true spirit of co-operation and mutual understanding and which will contribute toward cementing the unity of our Organization. This unity, which was forged at extreme sacrifice of life and wealth in a common war against the enemies of freedom, must be preserved during the peace. It will be preserved if the same ideals which guided us during our struggle against the fascist Axis will continue to guide us now when we are engaged in building peace.

### 18. Adoption of agenda

The PRESIDENT: Our first point is the adoption of the agenda.

The agenda which is before you consists of three points: (1) Adoption of the agenda; (2) report of the Security Council's Committee on the Admission of New Members; (3) telegram from the Minister of Foreign Affairs of the Ukrainian Socialist Soviet Republic to the Secretary-General, dated 24 August 1946.

MR. VAN KLEFFENS (Netherlands): I have a few words to say with reference to item 3 of the agenda.

I wish to question whether the Ukrainian complaint can be admitted on the agenda in the form, I stress that, in the form in which it has been presented. It is a series of unsubstantiated accusations against two Members of the United Nations. The wealth of invectives which characterizes the complaint cannot take the place of what, in my view, should at least be some initial evidence.

I submit to my colleagues, speaking quite generally and not with special reference at this moment to the Ukrainian case, that it is necessary for the Council to think seriously of its standing and dignity, and to defend and stand up for that dignity. If we allow this body, which ought to be regarded as a very high forum, to become a sounding board of unsubstantiated grievances, its position will sink rapidly in the general esteem of the world. If that happened, it would be detrimental to the United Nations, and the Council itself is responsible for seeing that it should not happen.

The Council has been set up to consider serious and genuine difficulties. The Council must, in my opinion, therefore, before admitting a matter on the agenda, begin by satisfying itself that there is sufficient *prima facie* evidence that the matter to which attention is called is a serious and genuine difficulty. A superficial presentation such as we have before us, and I refer to the Ukrainian question, is not enough.

These are general considerations. They apply in exactly the same measure to all Member States that wish to present a case here, and not to the Ukraine alone. If, in the past, because of lack of experience no doubt we have perhaps been a little too quick in admitting matters on

J'espère que, dans cette même salle, beaucoup d'autres séances se tiendront, qui manifesteront un véritable esprit de coopération et de mutuelle compréhension internationale et contribueront à cimenter l'unité de notre Organisation. Cette unité a été créée pendant la guerre contre les ennemis de la liberté, au prix de grands sacrifices matériels et de vies humaines. Il est indispensable de maintenir également cette unité pendant la paix. Nous réussissons à la maintenir si nous continuons à nous laisser guider par le même esprit qui nous a inspirés pendant notre lutte contre l'Axe fasciste.

### 18. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Notre premier point est l'adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la séance contient trois points: (1) adoption de l'ordre du jour; (2) rapport du Comité d'admission de nouveaux membres; (3) télégramme du Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Secrétaire général, en date du 24 août 1946.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je désirerais dire quelques mots à propos du troisième point de l'ordre du jour.

Je voudrais soulever la question de savoir si la plainte formulée par l'Ukraine peut être admise à l'ordre du jour sous la forme, et j'insiste sur ces mots, sous la forme où elle a été présentée. Elle contient une série d'accusations sans fondement contre deux Membres des Nations Unies. La richesse des adjectifs qui caractérise la plainte ne peut pas tenir lieu de ce qui, à mon avis, devrait constituer au moins un commencement de preuve.

Parlant d'une façon générale, et sans faire allusion pour le moment au cas de l'Ukraine, je tiens à attirer l'attention de mes collègues au Conseil de sécurité sur la nécessité de réfléchir sérieusement à la dignité et au prestige du Conseil, et de défendre et de protéger cette dignité. Si nous permettons que ce Conseil, qui devrait être considéré comme un forum très élevé, devienne simplement une tribune où s'expriment des griefs qui ne sont pas fondés, il perdra très rapidement l'estime du monde. Les Nations Unies en souffriraient, et le Conseil doit veiller à ce qu'il n'en soit pas ainsi.

Le Conseil a été constitué pour étudier des problèmes d'un caractère sérieux et réel. C'est pourquoi j'estime qu'avant d'admettre une question à son ordre du jour, il doit s'assurer qu'il existe au moins un commencement de preuve établissant que cette question soulève effectivement des problèmes réels et sérieux. Une présentation superficielle comme celle qui nous est soumise, et je fais allusion maintenant à la question soulevée par l'Ukraine, ne suffit pas.

Ce sont là des considérations d'ordre général qui s'appliquent, exactement, dans la même mesure, à tous les Etats Membres qui désirent présenter au Conseil un cas quelconque, et non pas seulement à l'Ukraine. Si dans le passé, sans doute faute d'expérience, nous avons inscrit trop

the agenda, let us make amends and stop that practice now.

I want to make it quite clear that if the Ukrainian Government comes forward with duly substantiated accusations which show to our satisfaction that it seems to have a serious case, I shall be the first to vote in favour of admitting the case on the agenda. But, as the case is presented now, I object to the inclusion of item 3.

Of course, we must have full discussion and debate of all serious and genuine questions. It may well be that the Ukraine has quite a good case to present. My only contention, therefore, is that in its present form, the Ukrainian submission does not enable us to form even the most preliminary impression that it seems to be a good case, and that is what is indispensable. If we admit such an inadequate submission, we set what I think is a most dangerous and regrettable precedent, for we would then in future have no defence if some other State came forward with an entirely fictitious complaint, entered solely or chiefly for the purpose of annoying another State.

The only stage at which the Council can defend itself against such possible misuse is now, at the moment when the proposal whether a matter should or should not go on the agenda is being debated. For, if once it is admitted on the agenda, it is too late. The complainant has then every right to argue his case, and the Council is then defenceless against such misuse.

Should the Council really put itself in the position that it must patiently listen to baseless outpourings, as if they were a serious and genuine matter? I feel very strongly that the Security Council should not always remain passive in such matters. The admission of an item on the agenda is by no means automatic or an empty formality.

I hope I have shown that, although it is a matter of procedure, it is a matter of great importance, were it only from the point of view of protecting the dignity and standing of the Council. We certainly do not want to debar the Ukraine from presenting its case, far from it, but I submit that any State which comes here should show to our satisfaction, in its submission, that on the face of it, the case deserves to be heard. For that, some initial substantiation is plainly required, and that is what I do not find in the Ukrainian submission. If, therefore, we do not admit that submission on the agenda, the sense of it is merely that the Ukraine is given an opportunity of presenting a better substantiated case, the Council remaining free to accept or reject that admission, if and when presented.

I move that the Council vote on the question of whether item 3 should be included in the agenda.

rapidement certaines questions à notre ordre du jour, faisons amende honorable et cessons maintenant d'agir ainsi.

Je tiens à dire très nettement que, si le Gouvernement de l'Ukraine nous présentait des accusations dûment fondées, qui nous montrent qu'il semble s'agir d'un cas sérieux, je serais le premier à voter pour inscrire ce point à l'ordre du jour. Mais, étant donné la manière dont le cas actuel nous est présenté, je m'oppose à l'inscription du troisième point à notre ordre du jour.

Bien entendu, nous devons discuter de façon approfondie toutes questions sérieuses et réelles. Il se peut que l'Ukraine ait une bonne cause à nous présenter. Ce que je prétends uniquement, c'est que, sous sa forme actuelle, la proposition de l'Ukraine ne nous permet pas de former une impression, même préliminaire, sur le bien-fondé de la proposition, et c'est là l'important. Si nous admettons une proposition aussi insuffisante, nous créerons un précédent extrêmement dangereux et regrettable, car nous n'aurons plus aucune défense à l'avenir pour le cas où un Etat nous présenterait une plainte absolument fictive, qui serait présentée uniquement ou principalement pour embarraser un autre Etat.

Le seul moment où le Conseil puisse se défendre contre une situation abusive de ce genre est le moment actuel, c'est-à-dire le moment où l'on discute la question de savoir si la proposition doit être inscrite ou non à l'ordre du jour; car une fois qu'elle y est inscrite, il est trop tard. Le plaignant a alors tous les droits pour défendre sa cause et le Conseil se trouve sans défense.

Le Conseil peut-il se mettre dans une situation telle qu'il soit obligé d'écouter patiemment toute une série d'accusations non fondées, comme s'il s'agissait d'une question sérieuse et réelle? Je suis absolument persuadé que le Conseil de sécurité ne devrait pas toujours rester passif en de telles circonstances. L'inscription d'un point à l'ordre du jour n'est pas quelque chose d'automatique, ni une simple formalité.

J'espère avoir montré que, bien qu'il s'agisse ici d'une question de procédure, elle présente une très grande importance, ne serait-ce que pour défendre la dignité et le prestige du Conseil. Nous ne voulons certes pas empêcher l'Ukraine de présenter sa plainte au Conseil, bien loin de là; mais j'estime que tout Etat qui vient devant le Conseil devrait nous prouver que sa plainte est bien fondée et que la cause mérite d'être entendue. Il importe donc évidemment que cette plainte contienne un commencement de preuve; c'est ce que je ne trouve pas dans la proposition de l'Ukraine. Si nous refusons d'inscrire ce point à notre ordre du jour, cela voudra donc dire simplement que nous donnons à l'Ukraine l'occasion de présenter une plainte mieux fondée et que le Conseil demeure libre de l'accepter ou de la rejeter quand elle sera présentée sous sa nouvelle forme.

Je propose donc que le Conseil vote sur la question de savoir si le point 3 devrait ou non être inscrit à l'ordre du jour.

The PRESIDENT: The representative of the United Kingdom has asked for recognition. I suppose he wants to speak also on the third point of the agenda. Before he does so, I would like to ask whether there are any comments or objections against accepting the second point of the agenda which is the report of the Security Council's Committee. I would like to have this cleared before we enter into the discussion on the third point. Are there any observations on the second point of the agenda?

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I only wanted to say that I have not spoken on the third point, but on the question as to whether or not this third point should be included in the agenda.

The PRESIDENT: In that case, may I ask the Council the question whether it is ready to agree that the second point be included in the agenda? Who is in favour of including the second point? The second point is adopted unanimously.

We have now the question of the inclusion of the third point in the agenda and the representative of the United Kingdom wishes to make a statement.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I wish to say I endorse heartily all that has been said by the representative of the Netherlands, both in regard to the general growing practice of bringing questions before the Council for the annoyance of one Member and in regard to the manner of presentation of cases so brought. I feel impelled to speak on this question because although the representative of the Netherlands said that the Ukrainian communication concerned two countries, Albania and Greece presumably, I wish to point out that they concerned a third, the United Kingdom. It will be noticed that after depicting in no measured terms, the situation of the Balkans, the whole fault which he lays to the charge of the Greek Government, the Ukrainian representative, in his communication, goes on to say that: "the principal factor conducive to the situation in the Balkans as created by this policy of the present Greek Government is the presence of British troops in Greece and the direct intervention of British military representatives in the internal affairs of this allied country on behalf of aggressive monarchist elements." He does not attempt in any way to analyze that charge.

Now that charge was brought up on a former occasion. It was brought up on another issue. It was brought up at great length in London last January. As a result of that discussion, His Majesty's Government of the United Kingdom was completely exonerated. Now, if that charge is going to be raised again, it seems to me to be only reasonable to ask that some facts should be produced to substantiate this charge which has

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole. Je suppose qu'il désire discuter également le troisième point de l'ordre du jour. Avant de lui donner la parole, je voudrais demander si un membre du Conseil désire présenter des observations sur l'inscription à l'ordre du jour du deuxième point, c'est-à-dire le rapport du Comité du Conseil de sécurité sur l'admission des nouveaux membres. Je voudrais m'en assurer avant de commencer la discussion du troisième point. Y a-t-il des observations à propos du second point de l'ordre du jour?

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je désire simplement dire que je n'ai pas discuté le troisième point, mais que j'ai posé la question de savoir si le troisième point devait ou non figurer à notre ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ce cas, je demande au Conseil de sécurité s'il est prêt à accepter d'inscrire à l'ordre du jour le second point de l'ordre du jour provisoire. Qui est en faveur de cette inscription? Le second point est adopté à l'unanimité.

Nous avons maintenant à nous prononcer sur l'inscription à notre ordre du jour du troisième point de l'ordre du jour provisoire, et le représentant du Royaume-Uni désire prendre la parole.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je suis entièrement d'accord avec le représentant des Pays-Bas, tant en ce qui concerne la pratique qui paraît devenir habituelle de présenter au Conseil de sécurité certaines questions en vue d'embarrasser un Membre des Nations Unies, qu'en ce qui concerne la forme sous laquelle ces questions sont présentées. Je tiens à parler sur ce point parce que, si le représentant des Pays-Bas a déclaré que la plainte de la République socialiste soviétique d'Ukraine intéresse deux pays—il pense probablement à l'Albanie et à la Grèce—je dois faire observer qu'elle concerne aussi un troisième, le Royaume-Uni. On remarque en effet qu'après avoir décrit en termes peu mesurés la situation dans les Balkans et en avoir imputé la responsabilité au Gouvernement hellénique, le représentant de l'Ukraine ajoute: "La cause principale de la situation créée dans les Balkans par la politique du Gouvernement hellénique actuel est la présence de troupes britanniques en Grèce, ainsi que l'intervention directe des autorités militaires de la Grande-Bretagne dans les affaires intérieures de ce pays allié, en faveur d'éléments monarchistes militants." Le représentant de l'Ukraine n'essaie aucunement de préciser cette accusation.

Or, cette accusation a déjà été discutée en une autre occasion; à Londres, en janvier dernier, elle a fait l'objet d'une discussion, à la suite de laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni a été mis complètement hors de cause. Si l'on doit reprendre maintenant cette accusation, il me paraît raisonnable de demander qu'elle soit appuyée par de nouveaux faits, puisqu'elle a été déjà réfutée. C'est pourquoi j'appuie la proposi-

already been successfully rejected once. Therefore I heartily endorse the proposal of the Netherlands' representative that the representative of the Ukraine should be asked to recast and to amplify his communication.

I think it is well known that my Government would be most unwilling to block a discussion of any legitimate grievance. It has always been willing to admit to the Council agenda any case which seemed to it to have any basis whatever. I cannot see that this paper affords such a basis. Incidentally, I am not going to attempt to go into a discussion of the case now, but I would just draw attention to the fact that it may be doubtful whether certain points raised by the Ukrainian representative are really matters for the Council. For example he referred to the treatment of minorities. I am very doubtful whether that question is properly for discussion by the Council. Perhaps that, however, may be for subsequent discussion. What I wish to do now is to say I support the representative of the Netherlands in his proposal to request the representative of the Ukraine to recast his communication in a different and better form.

Mr. GROMYKO (Soviet Union) (*translated from Russian*): The Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has submitted to the Security Council a very important and very serious question, which has a direct bearing on the maintenance of peace and security. The Council cannot evade the examination of this question since it is the obligation of the Security Council to examine questions of this kind.

Mr. van Kleffens asserts that the question raised by the Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic does not deserve the consideration of the Security Council because, he alleges, the assertion contained in the Ukrainian document is not supported by facts. This statement of Mr. van Kleffens is absolutely groundless. In order to ascertain whether a statement by any Government appealing to the Security Council is right or wrong, it is necessary to examine the statement. This is an elementary truth, which should be clear to all the members of the Security Council, including the representative of Holland.

How can we possibly say that the accusation put forward in the Ukrainian document regarding the present Greek Government and its policy is unsubstantiated, unless we examine the Ukrainian statement? Mr. van Kleffens said that the Ukrainian statement was superficial. I must state that the conclusion drawn by Mr. van Kleffens is indeed a superficial one. It is an example of how not to act in taking part in the examination of serious political questions by the Security Council. The acceptance of Mr. van Kleffens' point of view can only undermine the authority of the Security Council.

I wish to remind Mr. van Kleffens that in speaking on other occasions in the meetings of the Security Council he was ardently in favour of the broadest discussion of questions raised in

tion du représentant des Pays-Bas qui demande que le représentant de l'Ukraine soit prié de présenter sa communication sous une forme nouvelle et plus précise.

On sait, j'en suis sûr, que mon Gouvernement ne désire aucunement s'opposer à la discussion de n'importe quelle plainte légitime. Il s'est toujours montré disposé à accepter que l'on porte à l'ordre du jour du Conseil la discussion d'un cas qui lui paraît fondé. Mais la communication du représentant de l'Ukraine ne remplit pas cette condition. Je ne veux d'ailleurs pas aborder la question de fond pour le moment; mais je fais seulement remarquer que l'accusation du représentant de l'Ukraine paraît contenir certaines questions qui ne sont pas proprement de la compétence du Conseil de sécurité: par exemple, celle du traitement des minorités. Je lui suis très reconnaissant d'avoir soulevé cette question, qui pourra peut-être faire l'objet d'une discussion ultérieure. Pour le moment, j'appuie la proposition du représentant des Pays-Bas, tendant à inviter le représentant de l'Ukraine à reviser et à améliorer le texte de sa communication.

M. GROMYKO (Union soviétique) (*traduit du russe*): Le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine a saisi le Conseil de sécurité d'une question très importante et très grave qui se rapporte directement au maintien de la paix et de la sécurité. Le Conseil ne saurait se dérober à la discussion, puisque l'examen de questions de cet ordre constitue pour lui un devoir.

M. van Kleffens affirme que la question soulevée par le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine ne mérite pas d'être examinée au Conseil de sécurité, parce que, selon lui, le contenu du document ukrainien ne s'appuie pas sur des faits. Cette assertion de M. van Kleffens est dénuée de tout fondement. En effet, pour savoir si un Gouvernement a tort ou raison en s'adressant au Conseil de sécurité, il faut examiner la déclaration de ce Gouvernement. C'est là une vérité élémentaire qui devrait être évidente pour tous les membres du Conseil, y compris le représentant des Pays-Bas.

Comment peut-on affirmer, sans examen préalable, que l'accusation portée par le document ukrainien contre le Gouvernement grec actuel et contre sa politique manque de fondement? M. van Kleffens a dit que la déclaration ukrainienne est superficielle. Quant à moi, j'affirme que c'est la conclusion de M. van Kleffens qui est superficielle. Elle offre un exemple de ce qu'il ne faut pas faire lorsqu'on examine au Conseil de sécurité des questions politiques importantes. Le point de vue de M. van Kleffens, s'il était accepté, ne pourrait que nuire à l'autorité du Conseil.

Je tiens à rappeler à M. van Kleffens qu'en d'autres occasions, prenant la parole aux séances, il s'est montré le partisan ardent d'une discussion aussi étendue que possible des questions

the Council by certain Governments. On this question he takes the very opposite position.

The Security Council should discuss and examine the serious questions placed before it carefully and with all seriousness. I repeat that it is an elementary truth that in order to come to any conclusion the Council should examine this question. Only after doing so can it reach any conclusion as to what measures it should take to do away with the situation which has been created in the Balkans and is fraught with serious consequences. Even in today's meeting, however, Mr. van Kleffens is already beginning to "pass final judgment" to the effect that the statement by the Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic is superficial and that it is not corroborated by facts. But Mr. van Kleffens and some other members of the Security Council may be assured that they will be supplied with additional facts, apart from the facts and assertions contained in the Ukrainian statement. How can Mr. van Kleffens know at the present meeting of the Security Council that no such additional facts are in the possession of the Ukrainian Government whose representative we have not yet had a chance to hear in the Security Council?

Sir Alexander Cadogan, in support of Mr. van Kleffens, also said that the accusations contained in the Ukrainian document regarding the British armed forces in Greece were not supported by facts. Sir Alexander probably considers that his three-minute statement at the present meeting of the Security Council abounds in facts confirming his view. As a matter of fact, Sir Alexander's own statement is not supported by facts and is devoid of any foundation. To enable the Security Council to reach a conclusion as to the correctness of the accusation against Great Britain contained in the Ukrainian document regarding the presence and activities of the British armed forces in Greece, the Ukrainian statement containing this accusation must be examined. Sir Alexander would like to dispose too easily of the question brought before the Security Council by the Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Sir Alexander Cadogan said that the Ukrainian statement was submitted to the Security Council for the "annoyance of certain States." Evidently he is thinking above all of the State he represents. I admit that in the process of discussing the communication addressed to the Security Council by the Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic some States may feel inconvenienced. But all this is not a sufficient reason for not discussing the statement put forward in the Ukrainian accusation. Where is it said that the Security Council must not discuss questions which affect the British Government?

I consider that Sir Alexander Cadogan's statement is entirely unconvincing and unfounded. I fail to understand how such a statement can be made by a member of the Security Council who

dont certains Gouvernements avaient saisi le Conseil. Mais c'est l'attitude inverse qu'il a prise à l'égard de la question qui nous occupe en ce moment.

Le Conseil de sécurité doit examiner et discuter, avec la plus grande attention, les questions importantes dont il est saisi. Il est indiscutable, je le répète, que le Conseil doit examiner la question avant d'aboutir à une conclusion quelle qu'elle soit. Ce n'est qu'après examen qu'il pourra juger des mesures à prendre pour mettre fin à la situation qui s'est créée dans les Balkans et qui menace d'entraîner des conséquences graves. Pourtant M. van Kleffens commence, dès la première séance, "à prononcer des jugements infaillibles" selon lesquels la déclaration du Gouvernement ukrainien est superficielle et n'est pas étayée par des faits. M. van Kleffens, ainsi que certains autres membres du Conseil, peuvent se rassurer: on leur donnera des renseignements complémentaires, en plus des faits et affirmations que contient la déclaration ukrainienne. Comment M. van Kleffens peut-il savoir, dès la présente séance du Conseil, que le Gouvernement ukrainien ne dispose pas de renseignements complémentaires? Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'entendre le représentant de l'Ukraine.

Sir Alexander Cadogan, qui a soutenu M. van Kleffens, a déclaré, lui aussi, que les accusations contenues dans le document ukrainien et visant les forces armées britanniques en Grèce ne s'appuient pas sur des données de fait. Sir Alexander semble croire que ses trois minutes d'intervention en séance du Conseil fournissent une abondance de faits en faveur de sa thèse. Mais, en vérité, c'est justement son intervention qui n'est pas étayée par des faits et se trouve être dénuée de tout fondement. Pour que le Conseil puisse juger du bien-fondé de l'accusation ukrainienne contre la Grande-Bretagne, visant la présence et les actions des forces armées britanniques en Grèce, il est également indispensable d'examiner au préalable la déclaration ukrainienne où se trouve cette accusation. Sir Alexander croit pouvoir se débarrasser un peu trop facilement de la question dont le Gouvernement ukrainien a saisi le Conseil de sécurité.

Sir Alexander Cadogan a affirmé que la déclaration ukrainienne n'a été faite que "pour embarrasser certains gouvernements". Il semble avoir en vue le Gouvernement dont il est le représentant. J'admets qu'au cours de l'examen de la demande présentée au Conseil de sécurité par le Gouvernement ukrainien, certains gouvernements pourraient se sentir mal à l'aise. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas examiner la déclaration ukrainienne. Où est-il dit que le Conseil de sécurité doive s'abstenir d'examiner les questions susceptibles d'embarrasser le Gouvernement britannique?

J'estime que la thèse de Sir Alexander Cadogan n'est pas du tout convaincante et manque entièrement de fondement. Je ne puis comprendre qu'une telle déclaration soit faite par un

had been, like Mr. van Kleffens, an ardent advocate of the fullest and freest discussion of a number of other questions brought before the Security Council.

Sir Alexander also puts forward the argument that the Ukrainian statement is not in a suitable form. Why is it suggested that the Ukrainian statement is not in a suitable form? It is because it touches upon a question which directly affects the British Government. The British representative could not give any other explanation. If the question were a different one and if the communication did not contain an accusation with regard to the British Government, and this follows from the meaning of Sir Alexander's remarks, I am sure that the form would probably be regarded by him as ideal.

The Security Council cannot approach the serious political questions that are brought before it as lightly as Mr. van Kleffens and Sir Alexander Cadogan do, if the Council does not wish to see its authority impaired.

In conclusion I wish to say that I shall firmly object to any proposal that aims at avoiding discussion of the question raised by the Ukrainian Government. I consider that this question should be examined by the Security Council with all the seriousness that it deserves, in view of the circumstances that have come about at the present time in the Balkan peninsula in connection with the behaviour of the present Greek Government.

The PRESIDENT: We have unanimously adopted the second point of the provisional agenda and some disagreement has developed as to the adoption of the third point.

I should like to point out to the Council that we have a time limit on the second point of the agenda. According to rule 60 of the rules of procedure, the recommendations on admission of new Members should be made not later than twenty-five days before the General Assembly. With the date of the General Assembly set for 23 September, this means that tomorrow is the last day for making the recommendations on the adoption of new Members.

In view of this time limit and in view also of the fact that I believe that other members of the Council would like to express their view on the question of point 3 of the agenda, I would like to suggest that we leave the question of the adoption of point 3 of the agenda in suspense for the time being, simply keeping it on the provisional agenda as it is and that we take up now the consideration of the matter which is in point 2 of the agenda.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I agree with you that we might perhaps leave the matter as it is for the moment. Will you allow me to make at least one comment which, I think, I am entitled to make with regard to what the representative of the Soviet Union has just said.

The representative of the Soviet Union has, not for the first time, resorted to the rather

membre du Conseil qui, tout comme M. van Kleffens, était un partisan ardent de la discussion la plus libre et la plus complète à propos d'autres questions dont le Conseil avait été saisi.

Un autre argument de Sir Alexander Cadogan est que la demande ukrainienne est défectueuse quant à sa forme. Qu'est-ce que cette forme a donc de non satisfaisant? C'est que la demande ukrainienne soulève une question qui concerne directement le Gouvernement britannique. Le représentant britannique n'a pu fournir d'autres éclaircissements. S'il s'agissait d'une autre et si la demande ne contenait pas d'accusations contre le Gouvernement britannique, la forme de cette demande semblerait sans doute parfaite à Sir Alexander, j'en suis persuadé, et d'ailleurs cela résulte de ce qu'il a dit.

A moins de porter atteinte à sa propre autorité, le Conseil de sécurité ne saurait traiter la grave question politique dont il est saisi avec la légèreté dont font preuve M. van Kleffens et Sir Alexander Cadogan.

Je conclus en déclarant que je m'opposerai énergiquement à la proposition visant à écarter l'examen de la question posée par le Gouvernement ukrainien. J'estime que cette question doit être examinée par le Conseil avec toute l'attention qu'elle mérite, en raison de la situation qui a été créée dans la péninsule balkanique par l'attitude du Gouvernement grec actuel.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous avons adopté à l'unanimité le second point de l'ordre du jour provisoire, mais l'adoption du troisième point a soulevé des discussions. Je rappelle au Conseil qu'il y a une date limite pour le second point. Aux termes de l'article 60 de notre règlement intérieur, les recommandations du Conseil relatives à l'admission de nouveaux membres doivent être présentées au moins vingt-cinq jours avant la réunion de l'Assemblée générale. Comme l'Assemblée doit se réunir le 23 septembre, c'est demain le dernier jour pour faire ces recommandations.

En raison de cette limite de temps, et comme je suppose également que d'autres membres du Conseil voudront exprimer leurs vues sur l'inscription du troisième point à l'ordre du jour, je propose que nous laissions de côté pour le moment la question de la mise à l'ordre du jour définitif du troisième point, en le conservant simplement à l'ordre du jour provisoire, et que nous abordions immédiatement la discussion du deuxième point.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je suis d'accord avec vous pour penser que nous pourrions laisser de côté pour le moment le point 3 de l'ordre du jour. Je voudrais cependant, si vous le permettez, faire une observation qui me paraît justifiée, à propos des paroles que vient de prononcer le représentant de l'URSS.

Ce n'est pas la première fois, en effet, que le représentant de l'URSS recourt au procédé dia-

simple elementary method of dialectics, by putting into the mouth of his opponent in the argument something he never said. He stated that I said that this case has been brought to embarrass a Member of the United Nations . . .

Mr. GROMYKO (Soviet Union): Annoyed. . . .

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): No, you said "embarrassed" in the French translation and you said further that you were not surprised that we should be embarrassed. I only want to say that my Government is not in the least embarrassed by this. We are perfectly prepared to have this case discussed as much as you like. Only I think it was brought forward in rather a frivolous manner. The representative of the Soviet Union said he thought the Council should examine this question in all seriousness. And I agree with him, but I think that it should also be put forward seriously, too, and not consist simply of a number of unsupported charges which are flung recklessly in the air.

The PRESIDENT: I should like to repeat my question to the Council; namely, is there any objection to our passing now to consideration of point 2 of the agenda?

Mr. GROMYKO (Soviet Union) (*translated from Russian*): Mr. President, do I understand you to mean that the discussion of this question will be resumed after we have completed our discussion with regard to the admission of new Members?

The PRESIDENT: Yes. The proposal is that we discuss the admission of new Members; that we adopt our recommendation to the Assembly, and do this before tomorrow evening, following our rules of procedure, and that after that we continue the discussion which was begun today on the question of the adoption of item 3 of the agenda. In the meantime, item 3 remains on the provisional agenda as it is now.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I should merely like to say that I support the President's proposal which appears to me an excellent working procedure. It would be desirable for us to deal with the second item on the agenda and to postpone the question of the third item entirely.

The PRESIDENT: Item 2 of the agenda is the report of the Security Council's Committee on the Admission of New Members. The report is before you, and I shall ask the Chairman of the Committee to come to the table and present the report.

(Mr. MICHALOWSKI, Chairman of the Committee on the Admission of New Members, assumed a seat at the Council table.)

lectique assez élémentaire qui consiste à faire dire à un de ses collègues des choses qu'il n'a jamais dites. Ainsi, il a déclaré que j'avais dit que l'on avait soulevé cette question pour embarrasser un Membre des Nations Unies. . . .

M. GROMYKO (Union soviétique) (*traduit de l'anglais*): "pour ennuyer" . . . . .

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Pardon, vous avez dit "embarrasser" d'après la traduction française, et vous avez même ajouté que vous n'étiez pas surpris que nous soyons embarrassés. Je tiens à déclarer ici que mon Gouvernement n'est nullement embarrassé et que nous sommes parfaitement disposés à discuter cette question autant que vous le voudrez. Mais j'estime que la question a été présentée d'une manière assez frivole. Le représentant de l'Union soviétique a dit qu'il pensait que le Conseil devait examiner cette question très sérieusement. Je suis de son avis; mais j'estime que la question devrait être également présentée sous une forme sérieuse, et ne pas consister simplement en accusations sans preuve et lancées sans réflexion.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais répéter la question que j'ai posée au Conseil de sécurité. Y a-t-il des objections à ce que nous passions à la discussion du deuxième point de notre ordre du jour?

M. GROMYKO (Union soviétique) (*traduit du russe*): Dois-je comprendre, Monsieur le Président, que nous reprendrons la discussion de cette question après avoir terminé l'examen des demandes d'admission?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Oui. J'ai proposé que nous discutions les demandes d'admission de nouveaux Membres, que nous nous entendions sur la recommandation qu'il y aura lieu de faire à l'Assemblée, et qui doit, suivant le règlement intérieur, être présentée avant demain soir; après quoi, nous poursuivrons la discussion commencée aujourd'hui relativement à la mise à l'ordre du jour définitif du point 3. En attendant, ce point reste à notre ordre du jour provisoire, sans changement.

M. PARODI (France): J'ai simplement à dire que j'appuie la proposition du Président qui me paraît constituer une bonne méthode de travail. Il y a avantage à ce que nous prenions le deuxième point de l'ordre du jour et à ce que la question du troisième point soit entièrement réservée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il semble qu'il n'y ait pas d'objection à la proposition que je vous ai faite, et nous allons donc aborder le deuxième point de l'ordre du jour, à savoir l'étude du rapport du Comité du Conseil de sécurité sur les demandes d'admission des nouveaux Membres. Vous avez reçu ce document et je vais demander au Président du Comité d'admission des nouveaux Membres de venir à la table du Conseil pour présenter son rapport.

(M. MICHALOWSKI, Président du Comité d'admission des nouveaux Membres, prend place à la table du Conseil.)

## 19. Report of the Security Council's Committee on the Admission of New Members

Mr. MICHALOWSKI: On behalf of the Committee on the Admission of New Members, I have the honour to present to the Security Council the report of this Committee. The report is a *résumé* of the examination by the Committee of all nine applications submitted to us by the Security Council. It was the leading principle of our work to examine the applications in the light of the requirements of the Charter, which means, first, the applicant State must be peace-loving; secondly, the applicant State must formally accept the obligations of the Charter; thirdly, the applicant State must be able and willing to carry out the obligations of the Charter in the judgment of the Organization.

In order to give the members of the Security Council sufficient basis to reach a decision, we tried to collect, with considerable help from the Secretariat, all information available on applicant States. We discussed each application thoroughly and we decided to present in our report the *résumé* of all statements and to include some basic statements in full, as appendices. We hope that the report may help the Council and perhaps may shorten its discussions by avoiding repetition of declarations.

Finally, we presented in every case the opinion of the Committee as to whether or not sufficient information has been placed before the Committee to form a basis for decision by members of the Security Council. We also included a statement of the formal attitudes of various delegations regarding the desirability of admission of applicant States.

In addition, I should like to inform the Security Council that yesterday the Mongolian Peoples' Republic submitted the answer to the questionnaire which was adopted by the Committee and transmitted to the Minister of Foreign Affairs for that country. This answer could not be put into the report and will be distributed today to the delegations.

The PRESIDENT: You have heard the statement of the Chairman of the Committee. It seems that it will be useful if we divide our further discussion into two parts; namely, that we first take up the discussion of the report and of such general questions concerning admission to membership which the delegates want to raise, and after that pass to the consideration of each application separately.

I am, therefore, opening the general discussion on the report. A number of members have asked for recognition. The first is the representative of the United States of America.

## 19. Rapport du Comité d'admission des nouveaux Membres

M. MICHALOWSKI (*traduit de l'anglais*): Au nom du Comité d'admission des nouveaux Membres, j'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité le rapport de ce Comité. C'est un résumé de notre étude des neuf demandes d'admission qui nous ont été transmises par le Conseil de sécurité. Notre Comité s'est fixé pour principe d'examiner ces demandes à la lumière des articles de la Charte, à savoir, premièrement, si l'Etat qui avait présenté une demande d'admission était un Etat pacifique; deuxièmement, s'il acceptait expressément les obligations de la Charte; troisièmement, si, au jugement de l'Organisation, cet Etat était désireux et capable de s'acquiescer de ces obligations.

Afin de donner aux Membres du Conseil de sécurité une base suffisante pour se former une opinion, nous nous sommes efforcés de rassembler, avec l'aide précieuse du Secrétariat, toute la documentation possible sur les Etats qui demandaient à devenir Membres. Chaque demande a fait l'objet d'un examen approfondi. Nous avons décidé de présenter dans notre rapport le résumé de toutes les déclarations qui ont été faites et nous avons ajouté, en appendices, les textes complets de certaines déclarations essentielles. Nous espérons que ce rapport aidera le Conseil et lui permettra peut-être d'abrégier ses discussions, en évitant de répéter les déclarations reproduites dans ce rapport.

Enfin, pour chacune des demandes d'admission, nous avons présenté les vues du Comité sur le point de savoir si les renseignements qui nous ont été soumis étaient suffisants pour servir de base aux décisions du Conseil de sécurité. Nous avons également indiqué la position prise par les diverses délégations en ce qui concerne l'opportunité d'admettre les Etats qui ont présenté une demande.

Je voudrais, pour finir, informer le Conseil que nous avons reçu hier la réponse du Gouvernement de la République populaire de Mongolie au questionnaire que le Comité avait transmis au Ministre des Affaires étrangères de ce pays. Cette réponse nous est arrivée trop tard pour pouvoir figurer dans notre rapport et sera remise aux délégations dans le courant de la journée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Vous venez d'entendre la déclaration que vient de faire le Président du Comité d'admission des nouveaux Membres. Il semble qu'il aurait avantage à diviser la discussion en deux parties. Tout d'abord, nous discuterons le rapport et les remarques d'ordre général que les délégués pourraient présenter sur les diverses demandes; après quoi, nous aborderons l'étude de chacune des demandes d'admission séparément.

J'ouvre donc la discussion générale du rapport. Un certain nombre de membres du Conseil ont demandé la parole. Le premier est le représentant des Etats-Unis.

Before I call on the representative of the United States, I want to read a letter (document S/139) which the Secretary-General has just handed to me. It is a letter from the Siamese representative, in the matter of Siam's application for membership in the United Nations. It is signed by Mr. Konthi Suphamongkhon. The letter, dated 28 August 1946, is addressed to the Secretary-General of the United Nations and reads as follows:

"Sir,

With reference to my letter of 24 August in which I informed Your Excellency that a settlement of the territorial dispute between Siam and France might be reached soon, I regret to state that such settlement has not yet been arrived at.

Under these circumstances, therefore, I have the honour to request that consideration of Siam's application by the Security Council be adjourned until a settlement of the dispute in question has been effected."

Mr. JOHNSON (United States of America): I have no specific comments to make on the report of the Committee, except to say that it seems to me to be drawn up with precision and clarity and to give an adequate review of the work and the debates in the Committee itself.

From the inception of plans for the creation of the United Nations, it has been clearly recognized that the Organization should move toward universality of membership. In the world conflict which ended only a year ago, the several United Nations had a most vivid realization of the inter-dependence of all peoples and all parts of the world. That great co-ordinated effort in which the forces of the various United Nations met the enemy throughout the world was a lesson to all who took part in it.

With the memories of the fighting and the sacrifices already growing dimmer, it is necessary not to forget the fundamental lesson that the inter-dependence of the world demands its unity in efforts to ensure peace; that the talents and energies of all peoples must be united in an organized effort to this end. If they are not, those left out inevitably become a source of danger or, at best, an unused resource. If the United Nations is to be successful, no State can be left out of it any longer than is absolutely necessary.

The Conference at San Francisco created the Charter. In the first part of the first session of the Assembly and the meetings of the other United Nations organs held in London at the time, the structure of the Organization was substantially completed. We believe that one of the important constructive acts of the coming Assembly meetings should be the logical next step; the expansion of membership to include all presently eligible applicants. The Organization cannot afford to function any longer than is absolutely necessary without the co-operation of every

Avant de lui donner la parole, je voudrais donner lecture d'une lettre (document S/139) que vient de me remettre le Secrétaire général. Cette lettre, concernant la demande d'admission du Siam dans les Nations Unies, datée du 28 août 1946, est signée de M. Konthi Suphamongkhon, représentant du Siam, et adressée au Secrétaire général des Nations Unies; en voici le texte:

"Monsieur le Secrétaire général,

En me référant à ma lettre du 24 août par laquelle je vous ai informé qu'un règlement du différend territorial entre le Siam et la France pourrait intervenir à bref délai, j'ai le regret de vous faire savoir que les parties ne sont pas encore arrivées à un tel règlement.

Dans ces conditions, j'ai donc l'honneur de demander que le Conseil de sécurité ajourne l'examen de la demande du Siam jusqu'au moment où un règlement du différend en question sera intervenu."

M. JOHNSON (Etats-Unis) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai aucune remarque spéciale à faire sur le rapport du Comité, si ce n'est que ce rapport me paraît rédigé avec clarté et précision et qu'il me semble décrire avec exactitude les travaux et les discussions du Comité.

Dès que l'on a commencé à établir des projets pour la création des Nations Unies, on a reconnu clairement que l'Organisation devrait tendre à inclure le plus grand nombre possible de pays. Au cours du conflit mondial qui s'est terminé, il y a seulement un an, les Nations Unies se sont rendu compte avec la plus grande netteté de l'interdépendance de tous les peuples et de toutes les parties du monde. Le grand effort coordonné, par lequel les forces des diverses Nations Unies ont fait face à l'ennemi dans le monde entier, a été une leçon pour tous ceux qui y ont pris part.

Maintenant que le souvenir des luttes et des sacrifices commence déjà à s'estomper, il importe de ne pas oublier cette vérité fondamentale que l'interdépendance du monde exige l'unité des efforts entrepris pour le maintien de la paix; que tous les talents et toutes les énergies des peuples doivent s'unir et s'organiser pour parvenir à cette fin. S'il en était autrement, les pays qui ne feraient pas partie de l'Organisation deviendraient inévitablement une source de dangers ou, du moins, ne serviraient pas la cause commune. Pour que les Nations Unies réussissent, il faut qu'aucun Etat ne soit écarté plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire.

La Conférence de San-Francisco a établi la Charte. Lors de la première partie de la première session de l'Assemblée et au cours des réunions des autres organes des Nations Unies qui se sont tenues à Londres, la structure de notre Organisation a été presque complètement achevée. Nous pensons que l'un des actes les plus constructifs qu'il y ait à accomplir au cours des prochaines séances de l'Assemblée générale devrait logiquement consister à étendre le nombre des Membres des Nations Unies, de façon à faire entrer dans l'Organisation tous les Etats qui ont pré-

qualified State. It should, in its very first year, seek as great universality as may be possible. The General Assembly will not meet again this year after the coming session. Unless, therefore, favourable action is now taken by the Council on applications before it, the Organization must carry on for some time with a less representative membership than we think necessary.

My Government proposes that the Council take broad and far-sighted action to extend the membership of the United Nations now as far as is consistent with the provisions of Article 4 of the Charter. It accordingly proposes that the Council now recommend to the General Assembly the admission of all the present applicants.

We do not disguise the fact that we have misgivings about some of the applicants, especially Albania and the Mongolian Peoples' Republic. Our doubts and questions with regard to these applicants were fully and clearly stated during the proceedings of the Committee on the Admission of New Members. If there were among the present applicants an entity that was not a State, in the international sense, or one that lacked the governmental powers or material means of carrying out the obligations of the Charter, we would not make this proposal. In order to accelerate the achievement of universality of membership, we are prepared, on the basis we have suggested, to resolve the questions we have had in our minds as to the complete readiness of some applicants to assume the obligations of the Charter.

The essence of our proposal is that the Council now, in a spirit of fair-mindedness toward all present applicants, and in the best interests of the Organization, recommend that the Assembly admit them all to membership.

I have taken cognizance of the letter which we have just heard from the representative of Siam. In placing before you, therefore, the resolution which I hope will have the favourable consideration of the Council, I have taken cognizance of the withdrawal of Siam, and that country is therefore not included in this proposed resolution.

With your permission, I should like to read the text of a short resolution which we hope will be adopted and will give effect, if the Council approves it, to the recommendations which I have just outlined.

*"The Security Council,*  
having received applications for member-

senté des demandes d'admission et qui répondent aux conditions requises. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas se permettre de fonctionner plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire sans la coopération de tous les Etats qualifiés. Au cours de sa première année d'existence, l'Organisation devrait viser à la plus grande universalité possible. Or, l'Assemblée générale ne se réunira plus cette année après la prochaine session. A moins donc que le Conseil ne prenne maintenant une décision favorable au sujet des demandes d'admission qui lui ont été soumises, l'Organisation devra continuer, pendant quelque temps encore, à fonctionner avec un nombre de Membres qui, à notre avis, devrait être augmenté.

Mon Gouvernement propose que le Conseil de sécurité décide, avec une grande largeur de vues et une claire vision de la situation, d'accroître le nombre des Nations Unies dans toute la mesure compatible avec les dispositions de l'Article 4 de la Charte. Le Gouvernement des Etats-Unis propose donc que le Conseil de sécurité recommande maintenant à l'Assemblée générale d'admettre tous les Etats qui, à l'heure actuelle, ont présenté des demandes d'admission.

Nous ne dissimulons pas les doutes que nous avons en ce qui concerne certains de ces Etats, notamment l'Albanie et la République populaire de Mongolie. Nous avons clairement exprimé ces doutes et ces inquiétudes au cours des débats du Comité d'admission des nouveaux Membres. Si, parmi les pays qui ont présenté une demande d'admission, il s'en trouvait un qui ne fût pas un véritable Etat, au sens international du terme, ou qui n'eût pas les pouvoirs gouvernementaux ou les moyens matériels nécessaires pour s'acquitter des obligations de la Charte, nous ne présenterions pas cette proposition. Pour nous permettre de réaliser plus rapidement une participation universelle à l'Organisation, nous sommes prêts, sur la base que nous avons proposée, à écarter les doutes que nous avons dans l'esprit en ce qui concerne la complète aptitude de certains de ces pays à s'acquitter des obligations imposées par la Charte.

L'idée essentielle de notre proposition est que le Conseil, dans un esprit d'équité envers tous les Etats qui ont demandé à être admis, et dans l'intérêt même de l'Organisation, recommande que l'Assemblée accepte toutes ces demandes d'admission.

Je viens de prendre connaissance de la lettre du représentant du Siam dont vous venez de nous donner lecture. Au moment de vous soumettre la résolution qui, je l'espère, sera examinée de manière favorable par le Conseil, j'apprends que le Siam a retiré sa demande et, par conséquent, ce pays n'est pas compris dans ce projet de résolution.

Avec votre permission, je vais vous lire le texte d'une brève résolution qui, je l'espère, sera adoptée et permettra, si le Conseil l'approuve, de mettre en vigueur les recommandations que je viens de vous exposer :

*"Le Conseil de sécurité,*  
Ayant reçu les demandes d'admission sou-

ship submitted to the Organization by Albania, The Mongolian People's Republic, Afghanistan, Transjordan, Ireland, Portugal, Iceland and Sweden;

having pursuant to its rules of procedure and to its resolution of 17 May 1946 as amended, referred the above-mentioned applications to its Committee for the Admission of New Members for examination and report; and

having received and considered the report of the Committee for the Admission of New Members which indicates that individual consideration has been given to each application; recommends to the General Assembly that it admit to membership the following applicants:

Afghanistan  
Albania  
Iceland  
Ireland  
Mongolian People's Republic  
Portugal  
Sweden  
Transjordan."

The PRESIDENT: The Secretary-General wishes to make a statement.

The SECRETARY-GENERAL: I think it may be useful at this point to call the attention of the Security Council to a number of pertinent facts connected with the question of new Members. You are confronted by a question which affects the future of the United Nations and your decision is a serious and important one. For the first time since the United Nations took form as an Organization, we are being asked to increase our numbers beyond the original fifty-one Member States. It has been stated repeatedly that we desire the active collaboration of all peace-loving States which are willing to accept the obligations contained in the Charter and which are able and willing to carry out those obligations. This principle was laid down in the Moscow Declaration on 30 October 1943. And it was reaffirmed at Teheran on 1 December 1943. At Dumbarton Oaks it was again affirmed that the United Nations should be open to all peace-loving States.

At San Francisco, this principle was incorporated in Article 4 of the Charter. This states that membership in the United Nations is open to all other peace-loving States which accept the obligations contained in the Charter and, in the judgment of the Organization, are able and willing to carry out these obligations.

The principles governing the admission of new Members were thoroughly defined in specific terms by the Potsdam Declaration of 2 August 1945. The three Powers which signed that declaration agreed that five ex-enemy States should be entitled to membership when they have established democratic governments and those Governments had concluded peace treaties with the victorious Powers. It was also

mises à l'Organisation par l'Albanie, la République populaire de Mongolie, l'Afghanistan, la Transjordanie, l'Irlande, le Portugal, l'Islande et la Suède;

Ayant, conformément à son règlement intérieur et à sa résolution du 10 mai 1946 telle qu'elle a été amendée, soumis lesdites demandes au Comité d'admission des nouveaux membres aux fins d'examen et de rapport;

Ayant reçu et examiné le rapport du Comité, qui indique que chaque demande d'admission a été considérée et étudiée séparément,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre comme Membres des Nations Unies les Etats suivants qui en ont fait la demande:

Afghanistan,  
Albanie,  
Islande,  
Irlande,  
République populaire de Mongolie,  
Portugal,  
Suède,  
Transjordanie."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Secrétaire général désire prendre la parole.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Il me paraît utile d'attirer en ce moment l'attention du Conseil de sécurité sur différents points relatifs aux demandes d'admission des nouveaux Membres. En effet, cette question intéresse sérieusement l'avenir des Nations Unies et la décision que vous allez prendre revêt une importance considérable. Pour la première fois depuis que les Nations Unies ont commencé d'exister, on nous demande d'augmenter le nombre initial des Etats Membres de l'Organisation, qui comprend actuellement cinquante et un Membres. Il a été déclaré maintes fois que l'Organisation souhaitait la collaboration active de tous les Etats qui sont pacifiques, qui acceptent les obligations de la Charte et sont désireux et capables de s'acquitter de ces obligations. Ce principe a été énoncé dans la déclaration de Moscou du 30 octobre 1943; il a été affirmé de nouveau à la Conférence de Téhéran du 1er décembre 1943; à Dumbarton Oaks, on a répété que les Nations Unies devraient être ouvertes à tous les pays épris de paix.

A la Conférence de San-Francisco, ce principe a été inclu dans l'Article 4 de la Charte, qui dit que peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte, et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire.

Les principes qui doivent régir l'admission de nouveaux Membres ont été précisés encore dans la Déclaration de Potsdam du 2 août 1945. Les trois Puissances qui ont signé cette déclaration convinrent que cinq anciens Etats ennemis pourraient faire partie de l'Organisation quand ils auraient un gouvernement démocratique et qu'ils auraient signé des traités de paix avec les pays vainqueurs. En outre, les trois Puissances signa-

stated in the Potsdam Declaration that the three Powers would support applications from the States which had remained neutral during the war, provided they fulfilled the conditions set forth in Article 4 of the Charter.

A single exception was made in the case of Spain under the present Spanish Government. It was decided at that time, more than one year ago, that the present Spanish Government which had been founded with the support of the Axis Powers did not possess the qualifications necessary to justify membership in the United Nations. I do not quarrel with that decision in any way.

The situation of all other established Governments in the world seems to be clear. I should like to add this general remark. Many of the great tasks facing the United Nations remain to be accomplished. It is only one of our purposes to avoid war. If we are to fulfil our purpose, the United Nations must work for the improvement of mankind in every phase of life all over the world for time to come. This work will demand the active support and co-operation of every respectable nation and of every decent man and woman in the entire world. As I have already pointed out, the founding Members of the United Nations and all the great Powers which form part of our Organization have agreed, on numerous occasions, that the United Nations must be as universal as possible. This is one subject on which there has never been a serious difference of opinion. For this reason, in my capacity as Secretary-General of the United Nations, I wish to support the admission to membership of all the States which are applying today.

Mr. VELLOSO (Brazil) (*translated from French*): The representative of the United States has just proposed that the Security Council should recommend that the General Assembly accept all the applications submitted to it. The Secretary-General has expressed the same opinion. That is also my Government's point of view, as I have already stated in public and as has been stated by the Brazilian representative on the Committee whose report we are discussing.

The aim of the United Nations is universality, and Brazil defended this principle, together with other countries of Latin America, at the San Francisco Conference. Unfortunately, this principle is not stated in the text of the Charter, but it is definitely in its spirit; moreover, it is in conformity with the very sincere desire of the great majority of the Members of the United Nations. As an important New York newspaper stated very rightly, every new Member of the United Nations increases the strength of the Organization.

I feel bound to say that Brazil has no bias toward the applications for admission submitted to the Security Council and *a priori* has no grounds for opposing any of the applicants. I would, therefore, following the example of my United States colleague, appeal to the Council to regard this question in the most broadminded

taires de la Déclaration de Potsdam se sont engagées à appuyer les demandes d'admission des Etats qui sont restés neutres pendant la guerre, à condition qu'ils remplissent les conditions énoncées à l'Article 4 de la Charte.

La seule exception qui ait été faite vise l'Espagne et son Gouvernement actuel. Il a été décidé, il y a plus d'un an, que le Gouvernement actuel de l'Espagne, institué avec l'appui des Puissances de l'Axe, ne remplissait par les conditions nécessaires pour pouvoir être admis parmi les Nations Unies. Je n'ai aucunement l'intention de discuter la décision qui a été prise alors.

Mais la situation de tous les autres Etats constitués me paraît parfaitement claire. Je voudrais ajouter ici une observation d'ordre général: les Nations Unies ont encore devant elles un grand nombre de tâches importantes à accomplir. Empêcher une nouvelle guerre ne constitue que l'un de nos objectifs. Nous ne remplirons pleinement notre mission que si nous nous efforçons à l'avenir d'améliorer le sort de l'humanité dans tous les domaines et dans le monde entier. Cette tâche exigera l'appui et la coopération active de toutes les nations dignes de respect, ainsi que la coopération et l'appui de tous les bons citoyens du monde entier. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les Membres fondateurs des Nations Unies et tous les grands pays qui font partie de notre Organisation ont convenu, et répété à maintes reprises, que l'Organisation des Nations Unies doit être aussi universelle que possible. C'est là un point sur lequel aucune sérieuse divergence de vues ne s'est jamais manifestée. En ma qualité de Secrétaire général des Nations Unies, je désire donc appuyer la proposition tendant à admettre tous les Etats dont la demande est soumise aujourd'hui.

M. VELLOSO (Brésil): Le représentant des Etats-Unis vient de proposer que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale l'acceptation de toutes les candidatures qui lui ont été présentées. Le Secrétaire général vient de s'exprimer dans le même sens. C'est le point de vue de mon Gouvernement, déjà exprimé publiquement par moi-même et soutenu par le représentant du Brésil auprès du Comité dont nous discutons le rapport.

L'universalité est le but des Nations Unies; le Brésil a défendu ce principe, comme d'autres pays de l'Amérique latine, à la conférence de San-Francisco. Ce principe, malheureusement, ne figure pas dans la lettre de la Charte, mais il est dans son esprit; en outre, il correspond à un très vif désir de la grande majorité des Membres des Nations Unies. Comme l'a dit très justement un organe important de la presse new-yorkaise, l'admission de nouveaux Membres sera toujours une source de puissance pour les Nations Unies.

Je tiens à dire que le Brésil n'a aucun parti pris contre les demandes d'admission présentées au Conseil de sécurité; il n'a pas de raison de s'opposer *a priori* à aucune des candidatures. Par conséquent, à l'exemple de mon collègue des Etats-Unis, je fais un appel au Conseil pour qu'il considère la question avec la plus grande largesse

way possible, as I am prepared to regard it myself. I would ask members of the Security Council to bear in mind that the United Nations will not have reached its highest point of development until all the States in the world, including former enemy States, are Members.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico): Although the question of admission of new Members was discussed in a very general way during one of the meetings of the Security Council in London, this is the first occasion that we meet for the concrete purpose of considering and deciding the applications made by nine States desiring to become Members of our Organization and who have declared their readiness to accept the obligations contained in the Charter. This is a question of paramount interest to the United Nations since, for the first time, that precept in the Charter which consecrates the principle of universality of membership will be put to the test.

In view of the actual inter-dependence of all countries in the modern world, and in accordance with the very purposes and principles proclaimed in the Charter of the United Nations, we all have been of the opinion that the Organization should eventually include all States. While discussing the question of membership at San Francisco, a great number of delegations wanted to go further in this respect and were of the opinion that the Organization should be completely universal from the beginning, with the reservation that some States, either because they were unwilling, or because they were not trustworthy, would not for some time have active membership.

The Mexican Government has always advocated the principle of universality of membership, and favours the admission of all peace-loving States which fulfil the requirements of the Charter.

I have studied with great care the report submitted to us by the Committee for the Admission of New Members, the statements made by the representatives of several delegations, and the conclusions reached by the said Committee in respect to each one of the nine applications submitted to its examination. It appears from the Committee's report that although several objections have been raised within the Committee against some of the applications, it has not been definitely proved in any case that any one application does not fulfil the requirements of the Charter. Therefore, in the spirit of universality I have already invoked, we will be glad to welcome into the community of the United Nations, should the General Assembly so desire, upon this Council's recommendation: Afghanistan, Albania, Iceland, Ireland, Mongolian People's Republic, Portugal, Siam, Sweden and Transjordan.

I hope that the members of this Council, who have raised the questions in the Committee in respect to some of the applicants, will be able to resolve such questions in order to take the first important step toward achievement of universality of membership. I, therefore, very heartily

d'esprit, comme je suis disposé à la considérer moi-même. Je prie les membres du Conseil de sécurité de songer que les Nations Unies n'auront atteint leur apogée que le jour où tous les Etats de la terre, y compris les Etats ex-ennemis, en feront partie.

M. PADILLA NERVO (Mexique) (*traduit de l'anglais*): Bien que la question de l'admission de nouveaux Membres ait été déjà discutée d'une manière très générale au cours d'une séance du Conseil de sécurité à Londres, c'est aujourd'hui la première fois que nous nous réunissons précisément pour étudier les demandes d'admission présentées par neuf Etats qui se sont déclarés prêts à accepter les obligations énoncées dans la Charte, et pour prendre une décision à ce sujet. Il s'agit d'une question très importante pour les Nations Unies puisqu'il nous est donné, pour la première fois, d'appliquer et de sanctionner le principe de la Charte sur l'universalité de l'Organisation.

Etant donné que tous les pays sont devenus aujourd'hui interdépendants, nous sommes tous convaincus, conformément aux buts mêmes et aux principes de la Charte des Nations Unies que l'Organisation devrait chercher éventuellement à comprendre tous les Etats. A San Francisco, lors des débats sur la question de l'admission des Membres, un grand nombre de délégués allèrent même jusqu'à penser que l'Organisation devrait être universelle dès sa création, sous cette réserve que certains pays, soit parce qu'ils ne désiraient pas en faire partie, soit parce qu'ils n'étaient pas dignes de confiance, ne seraient pas immédiatement considérés comme Membres actifs.

Le Gouvernement mexicain, qui a toujours soutenu le principe de l'universalité, estime qu'il faudrait admettre tous les Etats pacifiques qui remplissent les conditions imposées par la Charte.

J'ai étudié, avec beaucoup de soin le rapport que nous a soumis le Comité d'admission des nouveaux Membres, les déclarations faites par les diverses délégations, ainsi que les conclusions du Comité sur chacune des neuf demandes qui lui ont été soumises. D'après ce rapport, si plusieurs objections ont été faites au sein du Comité en ce qui concerne certains Etats, il n'a pas été prouvé d'une manière définitive dans aucun de ces cas que l'Etat qui demandait à devenir Membre ne remplissait pas les conditions requise par la Charte. C'est pourquoi, conformément à ce principe d'universalité que j'ai déjà invoqué, nous serons heureux de voir entrer dans la communauté des Nations Unies, sur la recommandation du Conseil et avec l'assentiment de l'Assemblée, les pays suivants: l'Afghanistan, l'Albanie, le Portugal, la République populaire de Mongolie, la Transjordanie, l'Islande, le Siam, l'Irlande et la Suède.

J'espère que les membres du Conseil qui au Comité ont émis des doutes sur certaines demandes d'admission verront la possibilité d'écarter ces doutes et d'appliquer le principe de l'universalité. J'appuie donc chaleureusement la proposition du représentant des Etats-Unis, aux

support the proposal that has been made by the representative of the United States to the effect that the Security Council now recommends to the General Assembly the admission of all the States who have applied for membership in the United Nations.

The Security Council has the function, among others, of recommending to the General Assembly the admission of new Members. It is its right as well as its duty to do so. In granting that power, the Charter has entrusted the Council with a great and far-reaching responsibility. But it should always be present in our minds that as an organ of the United Nations which acts in their behalf, the collective interest of the United Nations, and not exclusively the national interests of the eleven countries here represented, and much less the interest of any Member whether permanent or non-permanent, should be paramount in the Council's decision.

Therefore, in passing judgment on the ability and willingness of an applicant State to carry out the obligations under the Charter, neither an individual Member nor the Council as an organ have the exclusive power; that power belongs to the Organization, as it is clearly stated in the text of paragraph 1 of Article 4, which reads: "Membership in the United Nations is open to all other peace-loving States which accept the obligations contained in the present Charter, and, in the judgment of the Organization, are able and willing to carry out these obligations."

Nevertheless, while the judgment on the qualifications of the applicant States rests with the Organization, the admission of any such State to membership cannot be effected without the recommendation of the Security Council.

I welcome, therefore, the proposal of the United States Government that the Council take broad and far-sighted action to extend the membership of the United Nations now, so far as is consistent with the provisions of Article 4. I share the opinion that the present applicants are States possessing the governmental powers and material means of carrying out the obligations of the Charter, and I am prepared to vote in favour of a resolution recommending to the General Assembly the admission of all of them to membership in the United Nations.

Mr. FAWZI (Egypt): The Egyptian Government is fully aware of the inter-dependence of all countries and it realizes in the same degree the wisdom as well as the importance of the universality of the United Nations. I am therefore glad to welcome the statement made by the representative of the United States and to support, in the name of my Government, the proposal that the Council recommends to the General Assembly the admission of all the present eight applicants for membership.

The PRESIDENT: We have still four representatives who wish to speak, and it is quite clear that we shall not exhaust this point of the

termes de laquelle le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre tous les Etats qui ont demandé à faire partie de l'Organisation.

Parmi ses nombreuses fonctions, le Conseil de sécurité doit recommander à l'Assemblée générale l'admission des Membres nouveaux. C'est là son droit aussi bien que son devoir. En lui donnant ce pouvoir, la Charte a donné au Conseil de sécurité une responsabilité importante et lourde de conséquences; mais nous devons toujours avoir présent à l'esprit qu'en agissant au nom des Nations Unies, le Conseil ne doit jamais perdre de vue l'intérêt collectif des Nations Unies, et ne pas seulement se soucier des intérêts nationaux des onze pays représentés au Conseil et encore moins de l'intérêt d'un Membre particulier, qu'il soit permanent ou temporaire.

C'est pourquoi, pour décider si un Etat qui demande à faire partie de l'Organisation est capable et désireux de remplir les obligations de la Charte, ni un membre particulier du Conseil, ni le Conseil lui-même, en tant qu'organe constitué, ne possède de droit exclusif. Ce pouvoir appartient à l'Organisation, comme il résulte clairement du paragraphe 1er de l'Article 4, dont voici le texte: "Peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire."

Cependant, s'il appartient à l'Organisation de juger en fin de compte des mérites d'un Etat qui a fait une demande d'admission, aucun Etat ne peut être admis dans l'Organisation sans la recommandation du Conseil de sécurité.

J'accepte donc avec plaisir la proposition du Gouvernement des Etats-Unis, tendant à ce que le Conseil prenne une décision hardie et clairvoyante et admette au sein de l'Organisation les pays qui en ont fait la demande et qui se conforment aux conditions énoncées à l'Article 4. Je suis d'avis que les Etats dont nous examinons aujourd'hui les demandes possèdent un Gouvernement bien établi et les moyens matériels pour remplir les obligations de la Charte. Je suis donc prêt à voter en faveur d'une résolution recommandant à l'Assemblée générale d'admettre tous ces Etats dans les Nations Unies.

M. FAWZI (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement égyptien est pleinement conscient de l'interdépendance croissante des peuples, ainsi que de l'importance et de la sagesse du principe d'universalité des Nations Unies. Je suis donc heureux d'appuyer, au nom de mon Gouvernement, la proposition du représentant des Etats-Unis tendant à ce que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre les huit pays qui ont demandé à devenir Membres de l'Organisation.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quatre représentants ont exprimé le désir de prendre la parole. Il est évident que nous n'arriverons pas

agenda today before lunch. In that case the meeting is suspended until 3 o'clock.

*The meeting rose at 12.45 p.m.*

### FIFTY-FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 28 August 1946, at 3 p.m.*

*President: Mr. O. LANGE (Poland).*

*Present:* The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Soviet Union, United Kingdom, United States of America.

#### 20. Report of Committee on the Admission of New Members (continued)

The PRESIDENT: I want to draw the attention of the members of the Council to the fact that the reply of the Mongolian People's Republic has been distributed.

Mr. GROMYKO (Soviet Union) (*translated from Russian*): I do not want to dwell at length on the question of the universality of the Organization. I think that a discussion of the principles of universality would take us too far today, and it seems to me that the question now is not one of present interest. I will confine myself to a single observation on the resolution put forward by the representative of the United States of America.

I cannot agree that we should adopt resolutions for the wholesale admission to the Organization of all countries who have applied for membership. Countries cannot be regarded as things and dealt with in accordance with a standard measure. When we discuss the question of admission to the Organization, we are bound to discuss each concrete application separately, taking into consideration all the facts and circumstances relating to the application in question. For this reason I am unable to agree with the proposal of the United States representative that the Security Council should adopt a resolution for the wholesale admission of all eight countries to the Organization.

For the reasons I have already stated, it would be wrong to propose the resolution recommended by the United States representative from the point of view of the method of procedure for solving this question. I repeat that the question of admission is a very complex and serious one. For this reason we cannot at one stroke take a decision to admit all eight countries without discussing each application from these countries separately. The Security Council would make a mistake if it adopted the method recommended by the United States representative.

Mr. HASLUCK (Australia): The Australian delegation will wish, during the course of the

à terminer la discussion de ce point de l'ordre du jour avant midi. La séance est suspendue jusqu'à 15 heures.

*La séance est levée à 12 h. 45*

### CINQUANTE-CINQUIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 28 août 1946 à 15 heures.*

*Président: M. O. LANGE (Pologne).*

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Égypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union soviétique, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

#### 20. Rapport du Comité chargé de l'admission des nouveaux Membres (suite)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La cinquante-cinquième séance du Conseil de sécurité est ouverte. Je signale à l'attention des membres du Conseil que l'on a distribué la réponse de la République populaire de Mongolie.

M. GROMYKO (Union soviétique) (*traduit du russe*): Je ne voudrais pas m'étendre sur la question du caractère universel de l'Organisation. J'estime qu'une discussion des principes d'universalité nous mènerait trop loin et que la question n'est pas d'actualité. Je me bornerai à présenter une observation concernant le projet de résolution du représentant des États-Unis d'Amérique.

Je ne puis accepter que nous décidions d'admettre indistinctement dans l'Organisation tous les pays qui en ont fait la demande. On ne peut traiter les pays comme de simples objets, en leur appliquant des critères standardisés. En discutant du problème de l'admission, notre devoir est d'examiner séparément chaque demande particulière, en tenant compte de tous les faits et de toutes les circonstances qui s'y rapportent. C'est pourquoi je ne puis me rallier à la proposition du représentant américain qui voudrait que le Conseil de sécurité décide d'admettre en bloc les huit pays.

Compte tenu des considérations ci-dessus, la résolution proposée par le représentant des États-Unis n'est pas plus satisfaisante du point de vue de la procédure à suivre pour trancher des questions de cet ordre. Je le répète, l'admission constitue un problème très complexe et très grave. C'est pourquoi on ne peut décider d'un seul coup d'admettre les huit pays pris ensemble, sans examiner séparément chacune des demandes. Le Conseil de sécurité commettrait une erreur s'il adoptait la méthode préconisée par le représentant des États-Unis.

M. HASLUCK (Australie) (*traduit de l'anglais*): La délégation australienne a l'intention,